



COMMISSION SPORTIVE JEUNES SAISON 2026/2027 PV N°14

Réunion du 26/10/2026 - En distanciel ou présentiel – pôle foot à 11

Présents : LALET Jean Marc (Président), JACQUART Corentin, KASDAN Yves, BRIDIER Damien, MARTINS PAIS Rui Manuel (secrétaire de séance), REBIERE Benjamin, Vermast Jonathan.

Excusé :

Absent :

Voies de recours :

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : secretariat@dordogne-perigord.fff.fr, le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges.

Journée du 24/10/2026

Traitement des matchs U18F :

Toutes les feuilles sont traitées et les classements validés par la commission.

Les équipes qualifiées en U18 R1 sont Trélissac et Brive ESA.

La séance est levée après épuisement des points abordés.

Le Président,
Jean Marc Lalet,

Le secrétaire de séance,
Rui Manuel Martins Pais.